

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 19 SEPTEMBRE

PAGES LITTÉRAIRES

I

Avec l'autorisation de la *Nouvelle Revue*, qui publie le livre de PIERRE LOTI, **Le Désert — Jérusalem**, nous reproduisons quelques extraits de la « Première Partie ».

Voici, d'abord, un fragment de la Préface :

« Où sont mes frères de rêve, ceux qui jadis ont bien voulu me suivre aux champs d'asphodèle du Moghreb sombre, aux plaines du Maroc?... Que ceux-là, mais ceux-là seuls, viennent avec moi en Arabie Pétrée, dans le profond désert sonore.

» Et que, par avance, ils sachent bien qu'il n'y aura dans ce livre ni terribles aventures, ni chasses extraordinaires, ni découvertes, ni dangers ; non, rien que la fantaisie d'une lente promenade, au pas des chameaux berceurs, dans l'infini du désert rose...

» Puis, au bout de la route longue, troublée de mirages, Jérusalem apparaîtra, ou du moins sa grande ombre, et alors peut-être, ô mes frères de rêve, de doute et d'angoisse, nous prosternerons-nous ensemble, là, dans la poussière, devant d'ineffables fantômes... »

Au Désert

Vendredi, 23 février.

Dans des barils et des outres, l'eau du Nil nous suit au désert de Sur. Tout le jour, cheminé dans l'immensité des sables arides, suivant ces vagues traces que font, à force de siècles, les rares passages des hommes et des bêtes, et qui sont les chemins du désert. — Au loin, les monotones horizons tremblent. Des sables semés de pierres grisâtres ; tout, dans des gris, des gris roses ou des gris jaunes. De loin en loin, une plante d'un vert pâle, qui donne une imperceptible fleur noire, — et les longs cous des chameaux se baissent et se tendent pour essayer de la brouter.

Les horizons tremblent de chaleur. Parfois on espère rencontrer, pour sa tête, l'ombre d'un nuage errant dans l'infini de ciel, ombre errante aussi sur l'infini des sables. Mais elle passe et fuit. Elles s'en vont, les petites ombres inutiles des nuages, rafraîchissant seulement des pierres ou de vieux ossements blanchis.

Inutiles aussi, les plus épaisses nuées qui maintenant, à l'issue du clair matin, vers l'heure méridienne, commencent à s'amonceler là-bas, sur les montagnes mortes, portant leur voile de fraîcheur et de mystère là où il n'y a rien. De plus en plus, elles se condensent, embrouillant de vapeurs ces lointains sans vie ; du changeant et de l'irréel semblent à présent nous entourer ; les sables où nous marchons se noient de tous côtés dans un ciel toujours plus bas et plus sombre, et enfin le soleil lui-même se ternit comme pour s'éteindre. Ça et là, seulement, au hasard d'une déchirure dans ses rideaux d'ombre, la cime dénudée d'une montagne s'éclaire, ou bien, plus près de nous, sous une percée d'air, quelques rayons tombent, et une colline de sable, toute pailletée de mica, se met à briller comme un tumulus d'argent.

Pendant la halte alourdie du milieu du jour, nos chameaux de charge nous dépassent, comme il est d'usage en caravane, emportant, au fond des inquiétants lointains, nos bagages

et nos tentes, pour que nous trouvions notre camp monté d'avance, en arrivant après eux à l'étape de nuit.

Plus solitairement donc, nous reprenons la marche de la fin du jour. Et, peu à peu, l'esprit s'endort dans la monotonie de l'allure lente et toujours balancée de la grande bête infatigable, qui s'en va, s'en va sur ses pattes longues. Et, au premier plan de toutes les choses grises, les yeux voilés de sommeil, qui s'abaissent, ne perçoivent plus que la continue ondulation de son cou, du même gris jaune que le sable, et le derrière de sa tête poilue, semblable à une petite tête de lion, qu'entoure un ornement sauvage, de coquilles blanches et de perles bleues, avec pendeloques en laine noire.

Là bas, passent trois femmes impénétrablement voilées, sur de jeunes chameaux le museau au vent. Un moment plus tard, un garçon, tout de bronze, qui paraît inquiet de leur fuite, suit la même direction qu'elles, dans la solitude où nos yeux les ont perdues.

Lundi, 26 février.

Chaque matin, s'éveiller en un point différent du vaste désert. Sortir de sa tente et se trouver dans la splendeur du matin vierge ; détendre ses bras, s'étirer demi-nu dans l'air froid et pur ; sur le sable, enrouler son turban et se draper de ses voiles de laine blanche ; se griser de lumière et d'espace ; connaître, au réveil, l'insouciant ivresse de seulement respirer, de seulement vivre...

Et puis partir, très haut monté sur le dromadaire éternellement marcheur, qui va l'amble égal jusqu'au soir. Cheminer en rêvant, cheminer, cheminer toujours, ayant devant soi la tête poilue ornée de coquillages et le long cou de la bête, qui fend l'air avec des oscillations de proue de navire. Voir les solitudes passer après les solitudes ; tendre l'oreille au silence, et ne rien entendre, ni un chant d'oiseau, ni un bourdonnement de mouche, parce qu'il n'y a rien de vivant nulle part...

Après l'aube froide, tout de suite le soleil monte et brûle. Les quatre heures de route du matin, marchant vers le Levant, avec la lumière en face, sont les plus éblouissantes du jour. Ensuite, en un lieu quelconque choisi par notre fantaisie, sous une tente légère et vite dressée, c'est la halte de midi, pendant laquelle la caravane plus nombreuse, plus lente, de nos Bédouins et de nos chameaux porteurs, nous rejoint, passe avec des cris de fête sauvage, et disparaît dans l'inconnu d'en avant. Puis, après les quatre heures encore de l'étape du soir, c'est enfin la bonne arrivée dans le lieu toujours imprévu du repos de nuit, c'est la joie simplement physique de retrouver sa tente, devant laquelle le dromadaire docile vous dépose en s'agenouillant.

(A suivre).

Pierre Loti.

Extrait de la *Nouvelle Revue*.

M. LE DUC D'ORLÉANS

La correspondance de M. le Comte de Paris

Le testament de M. le Comte de Paris, dont tout le monde admire l'élévation, va, dit-on, se trouver complété, développé et commenté par la publication de sa correspondance depuis 1870.

M. le comte d'Haussonville et M. Eugène Dufeulle se chargeraient de cette publication. Nous souhaitons qu'ils y ajoutent leurs souvenirs sur le prince qui les a honorés de sa confiance et de son affection.

Les conseillers du duc d'Orléans

On a dit que les personnes faisant partie des conseils et du service d'honneur de M. le Comte de Paris avaient donné leur démission, qui aurait été acceptée par M. le duc d'Orléans.

Cette démission, en effet, a été donnée ; mais, M. le duc d'Orléans, ne voulant se priver d'aucun concours, ne l'a pas acceptée.

M. le duc d'Orléans ne songe pas, pour le moment, à constituer ses conseils ni son service d'honneur. Tout reste donc provisoirement en l'état.

M^{me} la Comtesse de Paris

On prête à M^{me} la Comtesse de Paris l'intention de venir habiter une partie de l'année le château de Randan (Puy-de-Dôme) et de passer l'autre partie à Villamanrique, en Espagne.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la fin de La Réforme de l'impôt sur les boissons.

INFORMATIONS

Encore le feu en Algérie !

Les incendies de forêts continuent dans la région située entre Bône et Tunis. Le feu s'est déclaré depuis trois jours sur les territoires de l'Oued-Zenati, commune à 450 kilomètres de Bône. On craint beaucoup pour les forêts de l'Etat qui sont dans le voisinage.

D'autre part, une correspondance sûre télégraphique de Tunis que le feu s'est mis à huit endroits différents. La moitié de la forêt de Tabarka a été brûlée. La forêt des Mekna est également très endommagée. L'incendie a commencé de telle sorte que les ouvriers forestiers eussent été infailliblement perdus, si l'exploitation de la forêt eût été en cours. Une enquête judiciaire et administrative est ouverte.

Les bouilleurs de cru

Le projet de réforme de l'impôt des boissons, élaboré par M. Poincaré, maintient, on le sait, le privilège de bouilleurs de cru tel que l'a constitué la loi de 1875, c'est-à-dire la faculté pour les cultivateurs de distiller leur propre récolte pour fabriquer, en franchise de tout droit, l'alcool destiné à leur consommation de famille.

Ce point sera le plus controversé du projet de loi, car cette question, depuis de longues années, est agitée devant le Parlement, et elle donne lieu aux votes les plus contradictoires.

Il paraît utile, à la veille du débat nouveau qui va s'engager devant les Chambres, de faire connaître le nombre des bouilleurs de cru pour la France entière et pour chaque département.

Disons tout d'abord qu'il y a en France 678,431 bouilleurs de cru. Il n'y a que huit départements où il n'existe aucun bouilleur de cru ; ce sont les suivants : Cantal, Haute-Garonne, Indre, Lozère, Nord, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées et Tarn.

Les deux départements où il y a le plus de

bouilleurs de cru sont l'Yonne, 65,490, et la Meurthe-et-Moselle, 30,500 ; la Meuse (département de M. Poincaré) en compte 23,000. Dans la Gironde il n'y en a que 4,600, dans la Charente 4,500 et dans la Charente-Inférieure 990.

Une mort épouvantable

On annonce la mort, à l'âge de soixante ans, de M^{me} la comtesse de Beaurepos, décédée dans son château de Cerisay (Sarthe). La comtesse, qui était vénérée dans tout le pays, a été victime d'un terrible accident. En allumant la lampe de la chapelle de son château elle a mis le feu à ses vêtements et a été presque brûlée vive.

Un parricide involontaire

L'avant-dernière nuit, le sieur Brun, meunier à Seraghna (province de Constantine), en plein pays indigène, entendant du bruit, se leva, décrocha son fusil et, apercevant une ombre, crut que c'était celle d'un voleur. Il tira et s'approcha. Le malheureux s'aperçut alors de son épouvantable méprise. Il avait tué sa mère.

L'attaché naval russe à Berlin arrêté comme espion

Selon la *Deutsche Tages Zeitung*, l'attaché naval russe à Berlin aurait été convaincu d'espionnage, ayant été surpris pendant qu'il levait des plans.

Il paraît qu'il était depuis longtemps étroitement surveillé.

Le journal, dont il y a lieu d'accepter les dires avec des réserves, ajoute que le gouvernement allemand a exigé le rappel immédiat de cet attaché.

Nouvelle bredouille

L'inspecteur principal de la Sûreté, Soudais, a télégraphié hier matin à M. Cochefert, chef de la Sûreté, que ses recherches faites à Turin et à Milan pour découvrir Arton étaient restées sans résultat.

M. Soudais a reçu télégraphiquement l'ordre de rentrer à Paris.

Incendie éteint avec du vin

Dimanche soir, à Gentilino (Tessin), trois enfants, jouant avec des allumettes, mirent le feu à une maison du village. Les pompiers se rendirent aussitôt sur les lieux. Mais l'eau manquait. Alors, devant l'imminence du péril, le propriétaire de l'immeuble fit avancer quelques tonneaux d'excellent vin, dont les pompiers aspergèrent consciencieusement le foyer de l'incendie.

CHINE ET JAPON

La victoire des Japonais à Pin-Yang est confirmée. Sur 20,000 Chinois, 17,000 ont été tués, blessés ou faits prisonniers. Les Japonais étaient, du reste, trois fois supérieurs en nombre à leurs adversaires. Le nombre exact des prisonniers s'élève à 44,500, y compris cinq généraux et presque tout l'état-major chinois.

Des régiments de Chinois se sont rendus en masse ; le nombre de leurs morts ne s'élèverait pas à plus de 2,300.

Les prisonniers seront envoyés au Japon par fournées de mille, chacune sous escorte.

Les nouvelles de Yokohama disent que la surexcitation des Japonais est telle que les femmes, celles même des classes supérieures, se présentent comme infirmières, et vont jus-

qu'à proposer de s'enrôler comme soldats.

Après cette défaite, la campagne coréenne doit être considérée comme momentanément close. Les troupes battues sont les meilleures de l'armée chinoise, qui ne réparera pas de longtemps cet échec.

Le Pèlerinage Angevin à Lourdes

Mardi, à 2 heures, quand les pèlerins d'Angers débouchèrent sur le boulevard de la Grotte et se dirigèrent sur deux rangs vers la Basilique, une foule énorme de curieux se porta avec empressement sur leur passage. C'était, en effet, un beau spectacle qu'un millier d'hommes s'avancant, graves et recueillis, et mêlant leurs voix aux accords d'une superbe fanfare. On aimait à contempler aussi une vingtaine de bannières, suivies de douze immenses drapeaux aux brillantes couleurs, représentant les diverses corporations du diocèse.

Lorsque ces braves hommes furent dans la Basilique, leur zèle directeur, M. Baudriller, vicaire général du diocèse, s'écria : « Nous vous saluons, ô reine, mère de la miséricorde, *Salve regina*. Nous sommes venus de l'Anjou où fleurit votre culte immémorial... Voyez nos bannières, nos drapeaux, nos instruments de musique ; regardez surtout, ô Mère, le drapeau de l'Université catholique qui porte ici, pour la première fois, notre gloire, et qui est le témoin de notre fidélité aux doctrines de l'Eglise et aux enseignements de Jésus-Christ. M^r Freppel, qui fera notre gloire immortelle, et son digne successeur, vinrent vous demander l'union de la science et de la foi... Voyez, ô Mère, cette phalange de prêtres, cette belle armée de chrétiens ; donnez-leur le courage, afin qu'ils gardent la foi et la pureté des anciens jours. Leurs pères moururent en chantant vos louanges. Ils disaient :

Pour nous, nous chanterons ensemble : *Salve, regina!*

Et tous ces hommes firent retentir la Basilique de cette touchante prière.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, ils descendirent en procession le long des lacets et s'arrêtèrent devant la Grotte, où ils chantaient longtemps l'*Ave Maria* des Bretons, avec accompagnement de la fanfare.

Le lendemain, les divers pèlerins passèrent toute la matinée à satisfaire leur dévotion dans des cérémonies particulières. Mais le soir, vers les deux heures, ils se réunirent tous aux alentours de la Grotte pour assister à la procession du Saint-Sacrement. Placés sur deux rangs, les hommes de tous les pèlerinages marchent en tête. Plus d'un millier de prêtres les suivent, les uns *in nigris*, les autres en habit de chœur. De distance en distance, plus de soixante bannières flottent au vent ; on distingue toujours celles d'Angers et celles d'Évreux, représentant les dix-huit apparitions de la Vierge à Bernadette. Puis viennent les tambours et les clairons de Millau, accompagnés des chœurs de chanteurs et des fanfares d'Angers et de St-Brieuc. Sous un dais magnifique, M^r de Moulins porte le Saint-Sacrement. Des chœurs de jeunes filles et la foule innombrable des femmes ferment la marche.

La procession s'avança lentement le long du Gave, passa devant les Abris et tournant en face du Pont-Neuf, revint vers la place du Rosaire, où les malades étaient rangés en deux lignes. Sur les rampes de l'escalier monumental émergeait une forêt de têtes humaines s'allongeant pour mieux voir ce défilé magnifique. Les menaces de pluie, un instant assez sérieuses, ne purent troubler ni ce bel ordre ni les chants de l'Eglise mêlés aux accords des clairons et des fanfares.

Une scène des plus touchantes arrêta un moment cette marche triomphale, lorsque le dais arriva devant les infirmes, étendus sur leurs grabats. On entendit ces cris plusieurs fois répétés : « Jésus, Fils de David, ayez pitié de moi ! Seigneur, faites que je marche ! Jésus, Jésus, si vous voulez, vous pouvez me

guérir ! Hosanna, Hosanna, au Fils de David ! » L'émotion fut au comble et des larmes de joie coulèrent de tous les yeux, quand on vit deux malades se lever et suivre le Saint-Sacrement.

Dans les transports de la reconnaissance, les foules chantèrent avec ardeur :

Bénis, ô tendre Mère,
Ce cri de notre foi :
Nous voulons Dieu, c'est notre père,
Nous voulons Dieu, c'est notre roi.

BULLETIN FINANCIER

18 septembre 1894.

Il se produit aujourd'hui des réalisations, qui, étant donné la situation de la place, nous paraissent bien naturelles. Le marché résiste bien si l'on considère le chemin parcouru en hausse. On veut évidemment pousser les cours encore plus loin, mais il faut se reposer un peu pour reprendre ensuite.

Le 3 0/0 est à 103.82 1/2. Il y a au comptant des arbitrages de 3 0/0 contre du 3 1/2.

Nos grandes sociétés de crédit restent fermes. Le Crédit Foncier est à 930. Le Lyonnais à 771.25.

Bonne tenue du Comptoir National d'Escompte et de la Société Générale.

La Banque des Pays-Autrichiens reste très bien tenue.

L'Italien fait bonne contenance. L'Extérieure est moins ferme, mais malgré tout bien tenue. On veut encore la hausse. Nos prévisions se justifient sur les fonds ottomans qu'on avait voulu pousser trop haut. Les autres fonds sont calmes.

En Banque, la Langlaagte résiste bien. L'action Mossamédès a un marché suivi.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 19 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 15°
Midi,	765 m/m	au-dessus 19°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 10°

Les Tramways Saumurois

La question des tramways est palpitante d'intérêt pour notre ville, de même que pour les communes traversées par la ligne, d'un côté jusqu'à Fontevault, de l'autre jusqu'à Saint-Florent ; et, cependant, notre municipalité semble la traiter avec une toute particulière désinvolture.

Depuis la session du Conseil général d'avril dernier, la question n'a pas fait un véritable pas en avant, et chacun en arrive à se demander si M. le docteur Péron n'entretient pas la question des tramways comme nombre de médecins entretiennent la maladie de leurs clients, pour les conserver plus longtemps.

Il y a en effet deux partis bien tranchés sur les tramways : le parti des hostiles, le parti des adeptes.

Chacun d'eux a sa force électorale ; le maire tâte donc le terrain pour savoir de quel côté il se mettra, car les élections municipales ne sont plus éloignées, et tout bon administrateur, ménager de ses intérêts, doit se mettre bien avec tout le monde. Cette politique d'équilibriste n'est pas du goût du plus grand nombre, et ceux qui la pratiquent risquent fort de ne contenter personne.

Caveant consules!

Quoi qu'il en soit, les paris sont ouverts : Marcheront-ils ?

Ne marcheront-ils pas ?

Telles sont les questions qui se posent, doucement encore, mais qui ne tarderont pas à s'accroître davantage.

Les raisons des hostiles ne tiennent pas à l'examen impartial ; celles des adeptes sont au contraire des plus sérieuses, des plus sensées, des plus conformes aux intérêts de notre chère ville qui sera bientôt la dernière de la région sans voie de transports rapides.

Et cependant, qu'y a-t-il de plus attrayant

que nos rives de la Loire et de la Vienne jusqu'à Candès et Fontevault ? Ces coteaux, piqués de charmantes villas, qui donnent à ce coin de notre Saumurois l'aspect des riants environs de Paris, ne gagneraient-ils pas en valeur si l'on y accédait rapidement ? L'abbaye de Fontevault, Candès, ne sont-ils pas des points où l'étranger aimerait à venir chercher les souvenirs du passé ? En dehors de ces côtés agréables, mais cependant lucratifs pour notre cité, puisque le mouvement créé amènerait la foule qui aujourd'hui délaisse notre ville, n'y a-t-il pas le côté commercial ? N'y a-t-il pas en effet, dans tous ces coteaux, des carrières autrefois appréciées, des vins qui ont été servis sur les tables royales, et nombre de produits qui pourraient sur pied, ou se vendent à vil prix, faute de transports faciles et à bon marché ? N'y a-t-il pas pour nous un intérêt majeur à être reliés à Chinon où les souvenirs historiques abondent, où les relations commerciales gagneraient à être développées ? N'y aurait-il pas quelque plaisir, même productif pour nous, à voir revivre notre Saumurois en belles images, dans les gares de chemins de fer, comme on y voit déjà toutes les célébrités de la Touraine, de l'Auvergne ou d'ailleurs ?

Eh bien, rien que pour cela, si les tramways n'existaient pas, il faudrait les inventer, et chacun de nous devrait faire un sacrifice pour les avoir.

C'est notre humble avis dégagé de toute idée préconçue ou personnelle.

Et du côté de Saint-Florent, là encore la nécessité d'une locomotion facilitant les transports industriels de cette petite cité, chaque jour plus florissante, ne se fait-elle pas sentir, et, de ce côté encore, ne peut-on entrevoir la possibilité d'une prolongation qui nous réunirait bientôt à Angers par les Ponts-de-Cé ?

Toutes ces considérations, légèrement énoncées, remettent aux vieux accessoires démodés les objurgations de quelques retardataires, électeurs comme nous, il est vrai, qui font semblant de craindre pour les chevaux de l'Ecole, ou pour les murs trop blancs de nos rues traversées, risquant d'être noircis par la fumée des locomotives. Mais, excellents retardataires, vous retardez plus que de raison et vous ne devriez pas ne pas savoir que les locomotives ne font plus de fumée quand les chauffeurs le veulent, et vous ne devriez pas à ce point méconnaître la science de nos cavaliers, en pensant qu'ils peuvent être gênés par quelques coups de sifflets de locomotives.

Reprenons la question à ses débuts, dans ses suites ; et nous discuterons ensuite la question actuelle, les compétitions même, ce que le Conseil municipal n'a pas fait dans sa séance du 7 juillet dernier avec, peut-être, tout le discernement désirable. Et cependant les avertissements ne lui ont pas manqué.

C'est en 1883 que la concession fut accordée à un de nos confrères de la presse parisienne, bien en cour, mais peu argenté. Le traité de concession autorisait la création d'une société au capital de 4,250,000 francs, en même temps que l'émission ultérieure d'obligations ; aussitôt la société fut créée, toute en apports, en l'étude Rouleau, notaire à Fontevault. Pas un centime n'avait été versé ; on essaya de battre monnaie avec le papier.

Plusieurs de nos concitoyens, confiants dans ces jolis papiers illustrés, heureux d'apporter leur concours à cette œuvre utile à la ville, s'empêchèrent de souscrire et de verser plus de 400,000 francs, bientôt absorbés en frais de première installation, comme on dit en banque. Le plus clair des ressources de la société, le seul *sonnant*, servit à amorcer des traités avec des entrepreneurs, des constructeurs. On les paya en papier : eux aussi n'avaient pas d'argent.

... Les travaux commencèrent. La gêne n'e tarda pas à se faire sentir, car ce premier succès de placement de titres n'eut pas de lendemain, et bientôt les souscripteurs virent non sans terreur les cours se dérécler.

Le papier vendu 300 fr. tomba à 400, à 300, à 200, à 100, à 50 fr. même, sans qu'on en pla-

çât. Par ci par là, quelque bonne âme se laissa prendre ; les entrepreneurs déjà engagés coururent après leur argent en prenant du papier pour se faire une moyenne et... enfin, cabin, caba, la ligne fut assez achevée pour être inaugurée officieusement. Et un train conduisit le préfet et le conseil de révision à Fontevault.

Ce coup de fouet de l'inauguration ne fut qu'un coup de sifflet annonçant la chute définitive de l'entreprise, et chaque créancier alors de se précipiter à la curée pour tâcher d'atténuer sa perte.

Peine perdue, ces dépouilles fumantes ne rendirent rien que des cendres, et un décret de déchéance du concessionnaire vint bientôt les éteindre pour toujours.

De procès en procès, de remise en remise, on arriva enfin le 13 juillet 1893 à la ratification définitive de la déchéance par le Conseil d'Etat ; il n'y avait plus à y revenir, et chacun poussa un soupir de soulagement en songeant à une mise en adjudication prochaine, dont le produit, réparti entre les intéressés, serait au moins quelque chose de retrouvé. — Le passif était de plus de 400,000 fr.

C'est en avril 1893 que la première adjudication eut lieu à la Préfecture, sans résultat. Les dossiers avaient mis huit mois et quelques jours pour aller de Paris à Angers ! Une seconde adjudication, cinq mois plus tard, fut aussi infructueuse : le chiffre de 207,000 fr. semblait un peu trop élevé aux amateurs !

Ils comptaient sur une baisse de mise à prix et sur une troisième adjudication aux enchères ; mais le gouvernement, d'accord avec les ingénieurs des ponts-et-chaussées, a judicieusement pensé qu'il ne pouvait éterniser la question et courir les chances d'aléas nouveaux avec l'inconnu des enchères.

Dès le mois de janvier 1894, M. l'Ingénieur en chef du département adressait son rapport à M. le Ministre des travaux publics, et c'est dans le volume du Conseil général, *session d'avril 1894*, que nous trouvons la situation actuelle de la question. Nous l'exposerons donc le plus succinctement possible en puisant dans ces documents officiels, qui sont d'une importance capitale, et qui prouveront que dans cette affaire notre ville et les communes voisines doivent savoir s'imposer quelques sacrifices, afin de ne pas renouveler la désastreuse expérience du passé et d'assurer la marche sérieuse de l'affaire, ce que ne semble pas avoir encore parfaitement compris notre municipalité. (A suivre.)

SAUMUR

Service des fourrages

Le vendredi 3 octobre, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication des fournitures de fourrages à exécuter par voie d'entreprise, dans les arrondissements de Saumur et de Cholet, du 1^{er} novembre 1894 au 31 octobre 1895.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges, des instructions et renseignements, dans les bureaux de la Sous-Préfecture, de la Mairie et de la Sous-Intendance militaire de Saumur.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir, au plus tard le 23 septembre, les déclarations nécessaires à M. le Sous-Intendant militaire à Tours.

COMMUNE DE GENNES

Dimanche prochain, 23 septembre, fête nationale.

De 8 heures du matin à midi, continuation du concours de tir (dix beaux prix) sur la place de l'Etoile.

A 2 heures, place de l'Etoile et bord de l'eau, courses en sac, courses en sabots, jeu de la crène et jeu des cruches.

A 3 heures 1/2, à la Mairie, grand concert vocal et instrumental donné par la fanfare. Distribution des prix du concours de tir, tirage d'une tombola.

Les entrepreneurs de jeux et marchands forains trouveront aide et protection.

Fêtes et Assemblées

Dimanche 23 septembre. — Fêtes vélocipédiques et de gymnastique, au Vélodrome de la Loire, à Saumur. — Festival à Chouzé-sur-Loire. — Assemblée à Saint-Lambert-des-Lèvés. — Fête nationale à Gennes. — Assemblée à Brain-sur-Allonnais.

Dimanche 23 et Lundi 24 septembre. — Fêtes à Thouars.

Dimanche 30 septembre. — Fête à Vivy.

Lundi 1^{er} octobre. — Fête de la Saint-Michel, à Pontevault.

LE COUDRAY-MACOURD

La poudre à parlé

Dimanche dernier, MM. Bulleau père et fils, du Coudray-Macouard, chassant sur la commune de Courchamps, rencontrèrent le sieur Proust avec lequel ils vivent en mauvaise intelligence. A ce que raconte M. Bulleau, Proust l'apostropha insolentement, et comme M. Bulleau ne lui répondait pas, il le frappa du poing. M. Bulleau rendant amour pour amour, Proust fait deux pas en arrière et couche en joue son adversaire qui imite son mouvement.

A cet instant, un sieur Monet, compagnon de Proust, se place entre les deux antagonistes en criant : « A bas les fusils ! » M. Bulleau jeta le sien à terre, saisit celui de Proust, en releva les canons et tira les deux coups en l'air. Proust rechargea son arme et dit : « J'ai encore des munitions ; ce dernier coup sera pour toi » ; menace à laquelle M. Bulleau répondit : « Si tu me suis, je te tue comme un chien. » Ce point posé, on se sépara.

Avisés de la scène, les gendarmes de Montreuil-Bellay interrogèrent Proust qui prétend, de son côté, que M. Bulleau l'a gravement insulté sur une simple observation qu'il se permettait de lui soumettre ; que, après avoir déchargé les deux canons de l'arme de Proust, MM. Bulleau père et fils l'ont frappé et que M. Bulleau fils lui a meurtri l'œil avec sa crosse ; enfin il nie toute menace et surtout le couchage en joue contre M. Bulleau.

Entre parenthèse, Proust n'a pas de permis de chasse et les gendarmes lui ont dressé procès-verbal.

Quant au témoin Monet, il s'est contenté de répondre aux questions qu'on le dérangeait, qu'on lui faisait perdre son temps et qu'il ne parlerait que devant M. le procureur de la République.

MONTREUIL-BELLAY

Entre artistes

Avant-hier soir, Desmarests, artiste lyrique sans domicile, se trouvait sur le mail de Montreuil lorsque, suivant sa plainte à la gendarmerie, il se vit bombardé de pierres par une bande de jeunes bohémiens répondant au nom de Colard. Il se défendait de son mieux quand deux Colard, majeurs et parents des agresseurs, vinrent à leur famille et rouèrent de coups le pauvre Desmarests qui n'évita une assommade complète que grâce l'intervention de camarades.

On interrogea les Colard qui fournissent une version absolument opposée. C'est une bande dirigée par Desmarest qui a frappé les jeunes Colard et les aînés, à tel point que, sans l'immixtion de passants, toute la famille Colard eut passé de vie à trépas.

DÉNEZÉ

Passé par la fenêtre

Dimanche deroier, à l'assemblée de Denezé, vers 11 heures du soir, Renault, tailleur de pierres à la Bournée, commune de Louresse-Rochemenier, s'amusait, chez l'aubergiste Cordier, à verser de l'eau-de-vie dans les verres des consommateurs, quand Cordier, prévenu par son camarade Poirier, vint le prier de cesser son exercice. Renault prétend qu'il offrit de payer le liquide, mais que M. Cordier le poussa vers la porte. Comme il résistait et qu'il attaquait Poirier, un des assistants, Pallou, saisit Renault au corps et l'expédia sans façon par la fenêtre.

Le tailleur de pierres a porté plainte aux gendarmes de Doué ; mais les éraflures dont il argue présentent si peu de gravité que, probablement, Pallou sera quitte à bon compte de sa manière originale de se débarrasser des fâcheux.

GENNES

Vol de charrée

Samedi dernier, M. Roger, marchand de charrée à Gennes, constata qu'on avait dérobé, dans son dépôt du « bord de l'eau », 22 hectolitres de charrée qu'il estime 37 fr. M. Roger a désigné aux gendarmes de Gennes un individu sur lequel portent ses soupçons. Mais, en raison du temps écoulé entre le jour du vol et la déclaration, il a été impossible de trouver aucune trace, aucun indice, justifiant les soupçons du plaignant.

AUX MANŒUVRES

Le général Mourland, rentré à Angers pour indisposition, est arrivé vendredi à Sainte-Maure, et a repris le commandement de la brigade.

Samedi, la 18^e division, qui était chargée de couvrir un corps d'armée en formation de rassemblement à l'île-Bouchard, a quitté Sainte-Maure à 7 heures 1/4, se dirigeant sur Liguell où se trouvait la 17^e division qui remplissait la même mission pour un corps d'armée se formant à Châteauroux.

La 18^e division, après avoir dépassé le bourg de Sepmes, s'est arrêtée sur un mamelon qui se trouve à environ 800 mètres du bourg et au sud-est ; elle a pris ensuite la formation de combat, et l'action s'est déroulée sur les hauteurs qui se trouvent entre Sepmes et Bournaud ; manœuvre très intéressante pendant laquelle tous les cas se sont présentés ; ce qu'il y a eu de plus beau, c'est la charge du régiment de hussards contre le régiment de dragons.

Après une critique de quelques minutes, à laquelle tous les officiers montés ont assisté, le corps d'armée est descendu dans la plaine qui se trouve en face du château de Bagnex, où il s'est formé en colonne de bataillons ; aussitôt ce mouvement terminé, les tambours et clairons ont fait les sonneries réglementaires, et les musiques ont joué successivement la *Marseillaise* ; le général en chef a passé au galop devant le front des troupes, ensuite le corps d'armée a dégagé le terrain par un mouvement de flanc et a défilé devant le général en chef, par bataillons en masse.

La revue et le défilé se sont passés dans le terrain compris entre la Grande-Jaquette, Montigny, le taillis de Beautre et le bois de la Tour.

Un officier suédois, qui suit les manœuvres, marchait en tête du 66^e de ligne.

A quatre heures un quart tout était terminé et à partir de cinq heures tous les régiments rejoignaient leurs cantonnements. Le 135^e est arrivé à Sainte-Maure à sept heures du soir.

Dimanche, le 135^e quitte Sainte-Maure à cinq heures du matin avec le 77^e ; le général Mourland, quoique toujours souffrant, passe à ce moment et va assister à la manœuvre.

L'ennemi figuré, 1^{er} bataillon du 135^e et deux pièces d'artillerie, qui était cantonné à Pouzay, à la nuit, occupe les hauteurs de la Papinière-le-Vauque et la Rebuffière avec mission de défendre le passage de la Vienne à Pouzay.

L'action commence à sept heures moins cinq minutes ; à ce moment on entend de nombreux coups de feu.

Le 135^e couvre, en tirailleurs, toute la gauche de Pouzay.

A sept heures dix, l'ordre est donné au 77^e d'avancer et il va couvrir tout l'espace à la droite du pont qui passe sur la Vienne. Les deux régiments s'avancent sur les positions ennemies dans cet ordre ; l'espace couvert par les lignes déployées est d'environ 1,500 mètres, elles montent lentement en échangeant des feux de salves et des tirs à volonté.

Le général de division assiste aussi à la manœuvre.

A huit heures et demie, l'ordre de cesser le feu sonne et le rassemblement le suit immédiatement, c'est la fin de la manœuvre.

Le rassemblement s'opère à un kilomètre de Rilly, et le 135^e prend la tête pour rentrer à Richelieu ; il traverse Courcoy et va faire la grande halte à un kilomètre au-delà de Courcoy, à six kilomètres de Richelieu. Puis le ré-

giment repart pour Richelieu où il arrive à deux heures dix minutes.

Les troupes sont logées dans les greniers à fourrages. La réception des habitants est des plus affables.

Le soir, la musique du 77^e fait concert sur la place de la Mairie.

Le temps est magnifique. La journée a été la plus chaude de toutes les manœuvres.

Pour lundi, le thème portait : manœuvre de brigade contre ennemi figuré. Défense des abords de Loudun.

Bulletin militaire

Le 1^{er} octobre, pour constituer les 6^e et 7^e régiments du génie, les 9^e, 10^e et 11^e bataillons seront transférés de Versailles à Angers, et les régiments de pontonniers seront supprimés.

A l'Ecole Navale

Nous relevons dans la liste d'admission de l'Ecole navale les noms de MM. O'Neill, de la Croix de Castries, Jurien de la Gravière, de la Barre, de Nanteuil Le Flô.

Nous constatons que, dans les familles de marins, les traditions se perpétuent. C'est un espoir pour l'avenir.

Le premier de la promotion, M. Hardel, âgé seulement de quinze ans, sort de l'Ecole préparatoire Saut-Charles, à Saint-Brieuc, tenue par les Pères Marianites ; le second, M. Juge, sort du collège Stanislas, également dirigé par les Marianites.

Inauguration d'une statue

On écrit de Baugé :

« Dimanche, il a été procédé à l'inauguration d'une statue dédiée à la mémoire de sire Guérin des Fontaines sur une place d'un petit bourg de l'arrondissement de Baugé qui porte le nom de Fontaine-Guérin. M^{me} Lebouc, veuve d'un propriétaire de cette commune, avait offert cette statue pour perpétuer le souvenir du vaillant chevalier qui repoussa les Anglais, près de Baugé, dans un engagement qui eut lieu le 23 mars 1421 et dans lequel le duc de Clarence, frère de Henri IV, et le maréchal d'Angleterre trouvèrent la mort. Il vainquit encore les Anglais à Neuvillalais (Sarthe), et fut tué, d'après quelques auteurs, à la journée de Cravant (Yonne), en juillet 1423.

« Cette statue, d'une belle venue, qui est l'œuvre d'un statuaire angevin, M. Charron, s'élève sur la place de l'Eglise.

« Des discours ont été prononcés par MM. Cordelet, sous-préfet de Baugé ; Coudreuse, député ; de Livonnière, conseiller général, et Pillet, maire de la localité.

« Le soir, un banquet de cent vingt couverts réunissait les invités de la municipalité.

« Une foule considérable a circulé toute la journée dans les rues du bourg magnifiquement pavoisé, et la fête s'est terminée le soir par un beau feu d'artifice. »

L'ascension de vendredi

Le ballon monté par les aéronautes Fonvielle et Mallet, accompagnés de M. Jules Quélet, parti vendredi soir à 6 heures trois quarts, a traversé tout Paris dans la direction du sud-ouest. Le vent s'est maintenu assez violent, mais régulier, jusqu'à la traversée de la Loire qui a été effectuée en amont de Saumur. Cette direction était absolument conforme aux prévisions du bureau météorologique de France.

A partir, dit M. Mallet, du moment où le ballon a franchi la Loire, le vent a tourné très sensiblement vers l'ouest, à la suite d'un mouvement tourbillonnaire pendant lequel le ballon a subi plusieurs rotations rapides ; le ciel a commencé à se couvrir et bientôt les aéronautes ont été enveloppés d'épaisses ténèbres.

La température avait baissé rapidement : de 12 à 13 degrés, elle était tombée à 4° ; l'air était saturé d'humidité ; à plusieurs reprises on a senti un odeur prononcée d'ozone et, chose curieuse, au milieu de cette brume épaisse, on était éclairé comme par une espèce de phosphorescence. On aurait pu distinguer les nuances des objets.

Du reste, tandis que la lune donnait de la lumière, le ballon montait et descendait alternativement, comme lorsqu'il est soumis à l'action alternative des rayons solaires et de l'ombre portée par les nuages.

Nous avons raconté la descente du ballon aux environs de Luçon.

Exposition à Pontivy

Le dimanche 14 octobre prochain s'ouvrira à Pontivy une Exposition industrielle, artistique et scientifique, agricole, horticole et ostréicole comprenant l'hygiène et l'alimentation. Sa durée sera de seize jours, soit du 14 au 29 octobre. Une classe spéciale sera réservée à tous les crus de France. Un groupe sera réservé à l'instruction publique et au mobilier scolaire.

Le gibier blessé

Le tribunal d'Evreux vient de rendre un jugement qui, au lendemain de l'ouverture de la chasse, présente quelque intérêt.

Le tribunal, faisant droit aux réclamations d'un chasseur, a décidé que le gibier appartient au chasseur qui l'a blessé assez grièvement pour qu'il ne puisse échapper à la poursuite des chiens, « alors même qu'il aurait encore fourni une certaine course et ne serait tombé, pour ne plus se relever, qu'après avoir été de nouveau blessé par un second chasseur. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 16 Septembre 1894

Versements de 63 déposants (3 nouveaux) 18,743 fr.

Remboursements, 29,457 fr. 82

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

État-civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 18 septembre. — Louis Proust, employé de commerce, 61 ans, époux de Hortense-Caroline Perroteau, rue de la Tonnelle, 42.

RIEN SANS LUI

*Je vous le dis en vérité,
Sans le Congo, pas de beauté,
Pas de fraîcheur, d'éclat, de grâce !
Sans lui, Madame, tout ça passe.*

F. Gerer, au savonnier Victor Vaisnier.

LA NOUVELLE REVUE

BUREAUX : 18, boulevard Montmartre, 18, PARIS.

Sommaire du Numéro du 1^{er} septembre 1894

M. Pierre Loti : *Le Désert* (1^{re} partie). — M. G.-Eugène Simon : *Le Familial* (2^e article). — M. Hugues Le Roux : *Notes sur la Norvège* (4^e partie). — M. Hector de La Ferrière : *Une Duchesse d'Uzès du XVI^e siècle* (fin). — Colonel Chaillé-Dong, ex-consul des Etats-Unis en Corée : *La Corée ou Tchoussou*. — M. Jean Hess : *L'Amenègre* (3^e et dernière partie). — M. H. Faure : *Le Voyage dans mon pays, de Garrett*. — Prince de Valori : *A propos de l'Otello de Verdi*. — Dr Pascal : *Les Théosophes*. — X. : *Une comtesse « sans préjugé »*. — Mme Juliette Adam : *Lettres sur la politique extérieure*. — M. de Marcère : *Chronique politique*. — M. Louis Gallet : *Théâtre ; L'Œuvre de Wagner*. — M. Jules Case : *Théâtre : Drame et Comédie*. — M. E. Rodocanachi : *Livres nouveaux*. — *Revue économique et financière*. — *Bulletin bibliographique*.

ABONNEMENTS. — Paris : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 26 fr. ; Un an, 50 fr. — Départements : Trois mois, 15 fr. ; Six mois, 29 fr. ; Un an, 56 fr. — Etranger (Union postale, 1^{re} zone) : Trois mois, 17 fr. ; Six mois, 32 fr. ; Un an, 62 fr.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

MARCHÉS

LONGUÉ, 13 septembre

Blé-froment, l'hectolitre, 13 50. — Seigle, 9 50. — Orge, 10 fr. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, le d.-d., 4 50. — Foin, la charretée de 780 kilogr., 40 à 30 fr. — Paille, 25 fr. — Pain, les 6 kilogr., 4 60. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, » 90. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

CHOLET, 15 septembre.

Froment nouveau, 1^{re} qualité, l'hect., 14 75. — Avoine nouvelle, 7 75. — Pommes de terre nouvelles, 5 80. — Beurre, le demi kilo, 1 10. — Œufs, la douzaine, » 85. — Foin, les 400 kilos, 5 fr. — Paille, 4 fr. — Bœuf, le kilo, 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 20. — Porc, 4 80.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	103 70	— Obl. 3 0/0 nouv.	960 —	Gaz pour l'étranger	615 —	— 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	102 07	—	65 —
3 0/0 amortissable	102 30	Lyon-Méditerranée	471 50	Gaz Compagnie parisienne	1140 —	— 3 0/0 or 1891	—	VALEURS FRANÇAISES	
3 1/2 1894	109 15	— Obl. 3 0/0	1415 —	Cie Transatlantique	350 —	Credit foncier égyptien	90 —	OBLIGATIONS	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1110 —	Omnibus de Paris	1015 —	VILLE DE PARIS	—	Chemins Brésiliens 4 1/2	380 —
Banque de France	3965 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	467 —	Suez (actions)	2930 —	Oblig. 1855-60 3 0/0	574 50	Eaux Compagnie générale 3 0/0	—
Comptoir national d'Escompte	539 —	Nord	1812 50	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	556 50	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	515 —
Crédit Foncier	925 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	490 —	Anglais 2 3/4	102 60	— 1869 3 0/0	—	Fives-Lille	482 —
Crédit Industriel	535 —	Orléans	1502 50	Autriche 4 0/0 or	108 30	— 1871 3 0/0	417 —	Transatlantique 3 0/0	332 —
Crédit Lyonnais	770 —	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	481 50	Egypte Dette unifiée	—	— 1886 3 0/0	314 50	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	38 —
Société Générale	470 —	Ouest	1110 —	Espagne extérieure 4 0/0	71 30	— 1894 2 1/2 0/0	383 75	— 2 ^e série 6 0/0	35 50
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	484 —	Hongrois 4 0/0 or	100 50	CRÉDIT FONCIER		— à lots	120 —
Est-Algérien	590 —	Ouest-Algérien	439 —	Italien 5 0/0	83 90	Communales 1879	501 50	Suez 5 0/0	654 50
— Obl. 3 0/0	433 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	439 —	Portugais 4 1/2 0/0	190 50	Foncières. 3 0/0 1879	502 50	— 3 0/0	495 —

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

VENTE PAR LICITATION

Le dimanche 14 octobre 1894, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

D'une Propriété d'agrément
Dite **SOUS-LE-PUITS**
Commune de Gennes

Comprenant maison d'habitation en forme de petit château, Avec ses dépendances consistant en : jardins, terres, vignes, remise, écurie, hangar, grandes caves sous le roc, petit bois, bois taillis, ile sur la Loire, etc.

Le tout d'une contenance approximative de deux hectares trente-quatre ares soixante-dix centiares.

Mise à prix : 20,000 fr.

Pour visiter et connaître les conditions de la vente, s'adresser audit M^e JAMIN, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTÉMENT

MAISON

Située quai de Limoges, n^o 58, pouvant servir à un commerce de gros,

Comprenant :

Habitation et grands magasins, écuries, caves, etc., le tout d'une contenance de 500 mètres environ.

Prix modéré. — Facilité de paiement.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, ou à M. MATHELIE, Grand'Rue, n^o 60, à Saumur.

A LOUER OU A VENDRE
MAISON
ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

VIN du D^r YVON
Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la-bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

M. BARBEREAU, bijoutier, 36, rue d'Orléans, Saumur, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que son frère pourrait avoir contractées.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un *petit clerc*.

Petites Vaches Bretonnes
CHEVAUX
De luxe et de camion

Excellents Fromages St-Fiacre - 48 Médailles
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE APPRENTI
PÂTISSIER
S'adresser au bureau du journal.

BONNE OCCASION A SAISIR

A CÉDER

Après affaires faites

HOTEL et CAFÉ de la NOUVELLE-GARE.

S'adresser à M. DARNAULT.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours et Leçons particulières

M^{lle} BONIFAS

8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

ON DEMANDE un bon jardinier et connaissant bien la taille des arbres pour le 1^{er} octobre prochain. S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

BOUGIES

Bonne qualité, le paquet, » 75
Supérieure, — » 80
Extra, — » 90
A trous, — » 90

CHANDELLES Américaines plus de mouchage, ni de fumée » 65

Pétroles ininflammables

[en bidons de 5 litres

Léonine (recommandé), 2 fr.
Orillamme, 2 »
Saxoléine, 2 »
Huile colza extra, 1/2 kil., » 40
Huile colza (Aurore), le bidon 4 fr.

ÉPICERIE NOUVELLE

33, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Imprimerie P. GODET

ALMANACH 1895

AVIS

Les personnes qui auraient des **CHANGEMENTS D'ADRESSE** ou des **MODIFICATIONS** à apporter ainsi que des **INSERTIONS-RÉCLAMES** à faire dans l'*Almanach 1895*, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA

PUR



EN VENTE PARTOUT
SAVON D'OCCUBA

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN p^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES p^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIR.

Certifié par l'imprimeur soussigné.